

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

FB/TD/OR n° 2023/54

Objet de la délibération :

Demande de subvention au titre  
du « Plan églises et petit  
patrimoine remarquable »  
Restauration des 3 chapelles du  
cimetière de la commune

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Date de la convocation :

12 septembre 2023

Date de publication en ligne :

25 septembre 2023

Auteur :

François BELHOMME  
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère exécutoire de  
cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet  
d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif d'Orléans dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et  
sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusée :

- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER

Absents :

- Claire CLAIREMBAULT  
- Thomas AMELOT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le règlement du Plan églises et petit patrimoine remarquable mis en place par le conseil départemental d'Eure-et-Loir,

Considérant le projet de restauration des trois chapelles du cimetière de la commune,

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, une subvention au titre du Plan églises et petit patrimoine remarquable 2023, pour un montant de 20 0004.00 €, soit 30 % (arrondis) du montant HT de l'opération.

Nature des travaux : restauration des trois chapelles du cimetière de la commune pour un montant de 66 681.51€ HT.

Restauration du châssis métallique et des vitraux de l'escalier d'honneur de l'hôtel de ville			
Charges (coût du projet)	en € HT	Produits (financeurs)	en € HT
Travaux	66 681.51 €	Autres subventions	0 €
		Plan églises et petit patrimoine remarquable (30 % de l'opération)	20 004.00 €
		Projet d'emprunt	0 €
		Autofinancement	46 677.51 €
<b>Total charges</b>	<b>66 681.51 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>66 681.51 €</b>

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le projet de financement susmentionné,
- **Approuve** la demande de subvention à solliciter au titre du Plan églises et petit patrimoine remarquable 2023 auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches administratives et à signer tous documents nécessaires relatifs à la réalisation de cette opération,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Hélène CHARRIER vote contre.

Fait et délibéré à Épernon,  
le 18 septembre 2023



Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN



Le Maire,  
François BELHOMME